



N°292 CIRCULAIRE GENERALE 19 février 2016

**Droite, Gauche, Patronat, même combat :
La disparition de notre Code du Travail est à l'ordre du jour !**

Nous n'avons pas pour habitude à la **Fédéchimie FO** de réagir à chaud sur un avant-projet de loi, mais force est de constater que celui présenté par la ministre du travail El Khomri le 18 février est sans précédent et dépasse l'entendement.

Après les lois Macron (extension du travail du dimanche...), Rebsamen (fusion des IRP...) lois qui ont déjà bien amputé notre code du travail, une nouvelle attaque contre les travailleurs est programmée avec comme perspective de l'exécutif, d'aller vite puisque le texte proposé pourrait être présenté le 09 mars en Conseil des ministres, en avril à l'Assemblée et en mai au Sénat. A défaut de majorité, le Gouvernement a prévu d'avoir recours au «49-3» donc sans consultation du parlement, ce qui est un véritable déni de démocratie.

VOICI LES GRANDS AXES DE CET AVANT-PROJET DE LOI :

- ◆ **Accords de maintien dans l'emploi** : Si des entreprises rencontrent quelques difficultés conjoncturelles, il sera possible de faire varier horaires et salaires dans le cadre d'un accord dérogatoire avec l'aval des syndicats. La modulation pourra être mise en place pour une année voire sur un cycle pluriannuel. En cas de refus des salariés de se voir appliquer ledit accord, ceux-ci pourront être licenciés sans que ce soit considéré comme un licenciement économique.
- ◆ **Mise en place d'un référendum** : A ce jour, si un accord est approuvé par un ou plusieurs syndicats à hauteur de 30% donc valable comme le prévoit la loi et si celui-ci est frappé d'opposition par un ou d'autres syndicats représentant plus de 50% des suffrages, ce dernier devient caduque de droit. Dorénavant, il sera possible de faire appel aux salariés qui, par voie référendaire, pourront inverser la tendance en rendant cet accord de nouveau valable.



- ◆ **Durée du travail** : Possibilité va être donnée aux entreprises de déroger à la durée maximale hebdomadaire du temps de travail. Celle-ci pourra être portée à 46 heures par semaine contre 44 actuellement sur une période de 16 semaines. De plus, la durée minimale du repos quotidien pourra être inférieure à 11 heures comme actuellement.
- ◆ **Entreprises de moins de 50 salariés** : Celles-ci pourront dorénavant mettre en place des forfaits jours individuels pour leurs salariés. Ce qui revient à dire qu'il n'y aura plus aucun contrôle des horaires effectués par ces derniers, qui deviendront de fait, corvéables et malléables à souhait.
- ◆ **Majoration des heures supplémentaires** : Des accords d'entreprises et non plus de branches, pourront fixer le seuil des majorations pour heures supplémentaires en deçà de 25%.
- ◆ **Plafonnement des indemnités prud'homales** : Au prétexte que les entreprises ont peur d'embaucher, le barème des indemnités prud'homales sera maintenant limité à 15 mois de salaire maximum.
- ◆ **Réforme du licenciement économique** : Dorénavant, en cas de baisse de commandes, de baisse du chiffre d'affaires sur une période de plusieurs trimestres consécutifs (nombre pouvant être fixé par accord de branche), de pertes d'exploitation pendant plusieurs mois, les entreprises pourront invoquer la nécessité de licenciement économique même si dans d'autres secteurs (notamment dans les grands groupes), ceux-ci sont florissants.

Comme chacun peut le constater, cet avant-projet de loi est un «**rude coup**» porté aux droits des travailleurs. La situation est grave. L'heure n'est plus aux tergiversations et aux grandes déclarations d'intention. L'heure est à la révolte et ce le plus rapidement possible. Il est grand temps maintenant de mettre en application nos résolutions de congrès de même que celles prises lors de notre dernier Comité Confédéral National à savoir :

**Appeler à la grève générale
interprofessionnelle, seule alternative pour
faire reculer le Gouvernement et son allié le
patronat. La Fédéchimie FO s'y emploiera et
fera tout ce qui est en son pouvoir pour la
mettre en application.**

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>